



### Syndic

Les honoraires du syndic sont libres mais encadrés selon des modalités prévues par la loi et par le contrat du syndic professionnel. Ils comprennent une partie forfaitaire pour les prestations de gestion courante et une autre partie spécifique pour les prestations complémentaires. Pour obtenir un devis, nous vous invitons à nous contacter pour échanger ensemble sur votre copropriété.

### Location

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6/07/1989, art. 5) :

- Entremise et négociation : 1.50% du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur.
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 €/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et du locataire.
- Etat des lieux : 3 €/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et du locataire.

Garage, aire de stationnement, locaux de droit commun :

- Honoraires à la charge du bailleur et du locataire : un mois de loyer hors charge.

Toutes modifications du bail entraîneront des frais de 3% du loyer annuel hors charges + TVA.

### Gestion

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6/07/1989, art. 5) :

- Gestion des loyers : encaissement des loyers, délivrance d'une quittance pour le locataire, révision annuelle du loyer, mise en œuvre des procédures de recouvrement de loyer.
- Etablissement d'un décompte détaillé de gestion : selon une périodicité définie avec le propriétaire (mensuelle, trimestrielle...)
- Gestion des travaux : faire exécuter tous les menus travaux incombant au propriétaire et gérer, en collaboration avec ce dernier, les travaux plus importants.
- Gestion des sinistres : accompagnement de votre locataire pour la déclaration auprès des assurances, chiffrage des travaux de remise en état, assistance aux expertises...

Honoraires à la charge du bailleur : 7 % HT sur la totalité des encaissements soit 8.4 % T.T.C.

Il n'y a aucune facturation supplémentaire, tout est compris.

### Transaction

Ventes d'immeubles, de biens immobiliers, de droits immobiliers, à usage d'habitation ou mixte :

- |                              |                        |
|------------------------------|------------------------|
| - De 0 à 49 999 € :          | forfait de 4 000 € TTC |
| - De 50 000 € à 99 999 € :   | 8 % TTC                |
| - De 100 000 € à 199 999 € : | 7% TTC                 |
| - De 200 000 € à 399 999 € : | 6% TTC                 |
| - De 400 000 € à 799 999 € : | 5% TTC                 |
| - A partir de 800 000 € :    | 4% TTC                 |